



Syndicat National **Force Ouvrière**
des Finances Publiques

Section du Calvados

Caen, le 29 février 2012

Nous votons "Pour", mais...

C.A.P. Mutations B et C du 27 février 2012 **(filière "Gestion publique" - mouvements au 1^{er} avril 2012)**

Les CAP Locales de catégories B et C ont été convoquées le 27 février 2012 pour les mutations au 1^{er} avril .

Les **représentants FO-DGFIP** ont souhaité dire une fois de plus à la Direction en préambule à la tenue de ces CAP : "**CA SUFFIT !!!!**"

En effet, les chiffres des effectifs des postes et services fournis à l'appui de cette CAP tentent... mais ne masquent pas en fait le manque criant d'effectifs dans notre département comme partout ailleurs.

Les **représentants FO-DGFIP** connaissent parfaitement les difficultés de leurs collègues au quotidien c'est pourquoi ils ont été particulièrement attentifs dans l'affectation la plus humaine possible des nouveaux arrivants et la satisfaction des souhaits des collègues du Calvados qui demandaient une mutation interne.

4 cadres C dont 2 issus du concours commun "C" et 3 cadres B arrivaient dans le département. Les **représentants FO-DGFIP** ont regretté que les agents C issus du concours aient déjà leur affectation avant même que la CAP ne se tienne. Cela fige des possibilités de mouvements et peut susciter l'incompréhension. *Les lauréats de concours qui se trouvent en formation à l'ENFIP reçoivent une formation spécifique à leur futur emploi, ce qui conduit les directions à anticiper leur affectation en accord avec les écoles.*

Dans ce contexte de suppressions d'emplois, les 2 CAP Locales ne pouvaient pas faire de miracle avec si peu d'arrivées. Les vacances sont nombreuses et la situation du réseau toujours plus dramatique se complique.

Les **représentants FO-DGFIP**, ont demandé, au cours des débats, le maintien d'une vraie cohérence et d'une vraie transparence ainsi que le respect des règles qui régissaient jusqu'à présent les CAP Locales "gestion publique". Les **représentants FO-DGFIP** se veulent garants du bon fonctionnement des postes et services, qui est déterminant pour les conditions de travail des agents au quotidien. Ce qui est déjà difficile pour les grandes unités est impossible dans de petites unités. Laisser un poste vacant quand un collègue d'une autre catégorie le demande, sous prétexte qu'il n'est pas de la même catégorie que le poste à pourvoir ne fait **qu'accélérer à terme la fermeture des petits postes** et réduit l'accès aux services publics. Il faut avoir à l'esprit en permanence le sort des collègues qui devraient assumer ces choix, et attendre un hypothétique prochain mouvement où enfin un collègue du "bon" grade demanderait ce poste.

Les conditions de vie au travail sont déjà suffisamment pénibles, il n'est pas nécessaire d'en rajouter!

fo.drifip14@dgfip.finances.gouv.fr

Permanence FO : 02.31.38.34.61

JE-NOUS-TOUS *FO!*

Sur l'intervention des **représentants FO-DGFiP**, deux mouvements supplémentaires ont pu être opérés qui vont permettre à deux agents de réduire de manière très significative leurs coûts de transport. 90 km par jour représentent un coût financier énorme quand on sait l'envolée des prix des carburants. Ce sont aussi des risques routiers en moins.

Tableau des Mouvements « C »



⇒ Vote "POUR" des élus FO-DGFiP du personnel

Tableau des Mouvements « B »



⇒ Vote "POUR" des élus FO-DGFiP du personnel

INFORMATION DE DERNIERE MINUTE

Les **représentants FO-DGFiP** ont appris fortuitement après la CAP qu'un des mouvements présentés par la direction pour un poste en direction ne relevait pas d'une demande de l'agent. Les **représentants FO-DGFiP** dénoncent ces pratiques **inadmissibles!** La moindre des choses aurait été d'annoncer clairement la mutation d'office de l'agent en séance plutôt que de le noyer dans le mouvement. Inutile de préciser la surprise du collègue lorsqu'il apprend sa mutation. En cette période, ces comportements directoriaux ne réussissent qu'à renforcer encore un peu plus le malaise et le mal-être des agents. **Soyez motivés !!!!**

Comme Les **représentants FO-DGFiP** l'avaient déjà déclaré dans une précédente CAP, si au fond, les règles ne sont pas transgressées, dans la forme il en va bien autrement. La direction veut, visiblement, faire table rase de pratiques anciennes admises de tous pour devancer la mise en place des nouvelles règles de gestion. Auparavant, les CAP Locales avaient un mode de fonctionnement admis par tous et qui permettait un véritable échange sur l'ensemble des demandes de mutation, y compris pour les services de l'ex-TG.

Une nouvelle fois la direction, n'a pas pris la mesure des dégâts personnels et humains que génèrent de telles décisions et comportements. Les agents ne sont pas des pions que l'on déplace pour faire des coups. Bel exemple de dialogue social tant vanté par notre direction!!!

Les élus FO-DGFiP en C.A.P. locales

Cadre B : Bruno GILBERT – Nathalie BLANCHOT - Patricia PRIOUX
Françoise DIMICOLI- Véronique LESUEUR – Brigitte JAMET

Cadre C : Eric GRANDMOUGIN – Géraldine TANQUEREL – Corrine BRIAND
Philippe BEAUX – Audrey LAIGLE – Franck LECALVEZ

Expert Cadre C: Bruno GILBERT

Pour tout renseignement, appeler notre permanence syndicale
au **02-31-38-34-61** ou adresser un message à : fo.drifip14@dgfip.finances.gouv.fr

BULLETIN d'ADHESION



NOM : _____ Prénom : _____

Adresse e-mail : _____

Grade : _____ Indice : _____ Quotité travail : _____

Affectation : _____

Déclare vouloir adhérer au **Syndicat Force Ouvrière des Finances Publiques, section du Calvados.**

Fait à _____ le _____
(signature)

→ **66 %** de la cotisation syndicale sont déductibles du montant de l'impôt sur le revenu